



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013

Président : M. J.P Delhotal

Présents : Mme Rolande Bruère, Martine Delhotal, Catherine Goyard, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo.

M.Daniel Pescheux, Jean-François Prioux, Martial Vié.

Absents excusés : M Vincent Herry (pouvoir à Martial Vié)
Mme Nadine Dos Santos.

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2013,
- Répartition des sièges au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole,
- Taux d'imposition 2013,
- Ligne de trésorerie 2013,
- Circuit cyclo touristique du PNR,
- Modification du délégué suppléant du Siredom,
- Modification d'un délégué titulaire au Syndicat des Eaux de Champcueil,
- Révision des tarifs buvette du comité d'animation.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 février 2013 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 février 2013. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Répartition des sièges au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà voté la représentativité de chaque Commune au sein du Conseil Communautaire de la CCVE et que l'article 4 des statuts de la CCVE a été modifié conformément à l'accord amiable survenu entre les 15 Communes composant la CCVE.

Compte tenu de la loi de réformes des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, de la loi dite Pelissard-Sueur du 29 février 2012 et de la loi du 31 décembre 2012, il est demandé à l'ensemble des Communes, composant la CCVE de valider l'accord amiable de l'ensemble des Communes par rapport à la répartition qui serait appliquée de fait par les services de la Préfecture en cas d'absence d'accord.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de délégués prévu par l'accord amiable est de 34, répartis comme suit :

- 4 délégués titulaires par Commune, représentant au moins 20 % de la population globale de la Communauté de Communes (Milly).
- 3 délégués titulaires par Commune, représentant au moins 10 % de la population globale de la Communauté de Communes (Maisse-Boutigny).
- 2 délégués titulaires pour les 12 autres Communes.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition de répartition telle que décrite précédemment.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

3. Taux d'imposition 2013 :

Monsieur le Maire rappelle que le fait de l'adhésion de la Commune à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole fonctionnant en fiscalité propre, c'est-à-dire se finançant par les 4 taxes similaires à celles appliquées pour la fiscalité des Communes, cette adhésion va donc avoir un impact significatif sur les impôts locaux des Mondeillois surtout que le transfert de charges de la Commune vers la CCVE est insignifiant (seul la subvention de l'ASAMDT a pu être transférée, soit 3.500 €).

Malgré le gel des dotations et la perte de pouvoir d'achat de 1,8 % sur le budget communal, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux 2012 pour 2013, donc sans augmentation.

| | | |
|--------|---|---------|
| - TH | : | 15,31 % |
| - TFB | : | 11,21 % |
| - TFNB | : | 57,40 % |
| - CFE | : | 25,03 % |

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE
(1 Abstention)

4. Ligne de trésorerie 2013 :

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Epargne est toujours active et qu'il serait judicieux de la renouveler jusqu'en 2014 afin de pouvoir faire face à des besoins ponctuels ou imprévus de trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie permet de régler des factures d'un montant supérieur au solde des fonds disponibles en caisse de la Commune. Le montant de la ligne de trésorerie reste inchangé à hauteur de 60.000 €.

Les changements par rapport à 2012 se situent au niveau de la commission d'engagement qui est offerte (coût 2012 : 500 €) et les frais de dossier qui, cette année, doivent être réglés pour un montant de 350 €.

La commission de non utilisation reste inchangée à 0,50 % et le taux de référence des tirages évalué à 2 %.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition et demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir pour signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne d'Ile de France Paris et de l'autoriser à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues au contrat précité.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5. *Circuit cyclo touristique du PNR :*

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été donné un accord de principe au PNR sur la proposition de mise en place d'un circuit cyclo-touristique passant sur le territoire de la Commune en particulier dans le secteur de la Padôle. Madame Pascale Peterlongo informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura aucun marquage matérialisé mais que les circuits sont consignés sur des cartes fournis aux demandeurs.

Monsieur le Maire propose d'entériner cet accord de principe et soumet cette proposition au vote.

VOTE : POUR A LA MAJORITE
(1 contre)

6. *: Modification du délégué suppléant au Siredom :*

Dans le but d'une certaine cohérence entre les délégués du SIROM et ceux du SIREDOM, Monsieur le Maire propose de remplacer en tant que délégué suppléant au SIREDOM Nadine Dos Santos par Martial Vié, délégué titulaire au SIROM.
Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

7. *: Modification d'un délégué titulaire au Syndicat des Eaux de Champcueil :*

A la demande de Rolande Bruère, déléguée titulaire au Syndicat des Eaux de Champcueil, Monsieur le Maire propose de remplacer, à ce poste, Rolande Bruère par Jean-François Prioux.

Monsieur le Maire rappelle que Jean-François Prioux s'est fortement impliqué dans le dossier de rattachement du Syndicat des Eaux de Champcueil soit au Syndicat des Eaux de l'Hurepoix, soit au SIARCE.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

8. : Révision des tarifs buvette du Comité d'Animation :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs appliqués pour les buvettes des manifestations organisées par le Comité d'Animation datent du 2 avril 2010 et qu'il est nécessaire de les réviser. De ce fait, les tarifs proposés sont ceux notés sur le tableau annexé. Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19 h 20

Le Maire,
J.P DELHOTAL